18e ANNEE N° 914 PARAIT LE SAMEDI 13 Septembre 1902

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré a gré

CHRONIQUE POLITIQUE

Trop de discours ! Un ministre de la guerre devrait surtout se souvenir de la devise de Hoche : *Res, non verba*. En inaugurant un monument à Bourgoin, le général André a déclaré, sans que personne l'y conviât, que le gouvernement était résolu à « arracher enfin le travailleur à une éducation qui retarde son émancipation ». Suivant ce guerrier, l'éducation doit être *laïque* sous peine de compromettre l'œuvre de la République, Est-ce que M. le président du Conseil avait autorisé son ministre de la guerre à notifier à l'opinion un tel programme? D'où viennent alors ces façons de traiter *manu militari* la question si ardue et si délicate de l'éducation nationale ? Croit-on par hasard qu'en portant cette atteinte aux droits les plus imprescriptibles des individus, foulant aux pieds la liberté des pères de famille, en condamnant toute la jeunesse de France à passer par l'unique et autocratique formule de l'Etat enseignant on n'aura pas fait reculer d'un siècle la Révolution française ? Le despotisme de l'esprit sectaire est haïssable, d'où qu'il souffle.

Tout différent a été le langage tenu par M. Méline à Saulxures. Il s'est élevé avec un ferme bon sens contre ce retour en arrière, contre cette rétrogradation de la France moderne. Eh quoi ! s'imagine-t-on refaire « l'unité morale » d'un pays en supprimant la libre discussion ? Quelle aberration ! Parce qu'on aura fermé quelques milliers d'écoles congréganistes, aura-t-on supprimé la doctrine, la vie, l'ambition du parti catholique et aura-t-on mis la société civile à l'abri de son contact, de son influence et de ses tentatives d'accaparement ?

L'émancipation des travailleurs — si on estime qu'ils ne sont pas encore suffisamment émancipés — ne s'accomplira pas par la force brutale et la dictature sommaire que préconise avec un zèle aussi aveugle qu'intempérant le général André. Il y a longtemps qu'un libre-penseur l'a dit : « La liberté consiste à pouvoir ouvrir des écoles et non pas à les faire rétribuer par le budget. » Et, encore du même auteur: Vienne la liberté, et l'esprit moderne ne craindra aucune concurrence. » Enfin, cette dernière citation empruntée au susdit écrivain: « Si le gouvernement, pour combattre les envahisseurs catholiques, emploie les moyens autoritaires, au lieu d'employer les moyens de liberté, nous serons les premiers à l'attaquer sur ce point. » Qui donc a formulé, rappelé, affirmé avec cette netteté et cette énergie, les véritables principes de la Révolution en matière d'enseignement public? On sera bien étonné de l'apprendre, c'est M. Camille Pelletan lui-même... avant qu'il ne fût devenu ministre !

L. M.

LA MONTAGNE PELÉE

Autour de la catastrophe de la Martinique.— D'où vient le nom du volcan. — La déesse Pelée. — Mythologie nègre.

D'où lui vient son nom.

L'*Eclair* fait là-dessus, une conjecture interessante. L'etymologie la plus simple, qu'on propose tout de suite, est celle-ci : le sommet de la montagne, brulé, par la lave, inculte, rocheux, dénudé, ne mérite-t-il pas qu'on le dise *pelé*?...

Assurément, il le mérite.

Il est bien possible aussi que *Pelé* désigne une divinité volcanique, puissante et sournoise, qu'on a sans doute oubliée dès longtemps à la Martinique, mais dont le souvenir subsistes aux Iles Hawaï.

Les témoignages abondent, qui nous font connaître cette terrible divinité. Lord Byron, neveu du poéte, fut envoyé en mission dans l'archipel des Sandwich. L'équipage descendit à l'île d'Havaï qu'il visita. Fort à point, pour interresser les marins, une éruption se produisit. Le missionnaire Sterwart, qui en fut un témoin, écrit :

« Les indigènes d'Hawaï placent dans leur volcan une divinité qu'ils nomment Pelée ou Pailai, tantôt bienfaisante et tantôt cruelle dans ses vengeances Son culte est fondé sur l'espérance et la terreur ».

Un capitaine anglais, Vancouver, dans une relation, dit que les fréquentes éruptions volcaniques ont inspiré aux habitants d'Hawaï, pour obtenir le repos des volcans, d'instituer un ordre religieux. A certains jours, les confréries offrent au Pelé, en signes d'hommages et de sacrifices, des produits du pays et le sang des animaux.

La légende de cette déesse est curieuse. *Pelé* fut une personne très vertueuse qu'un vilain géant monstrueux, moitié homme et moitié porc nommé Toma-Poua, poursuivit. Chaste, Pelé avait déjà repoussé des prétendants plus aimables : ce n'était pas pour se donner à ce vilain Toma-Poua! Donc, elle se réfugia dans le cratère d'un volcan. Mais le séducteur éconduit lui fit cent mille mauvais tours. Alors, les dieux volcaniques se coururent la petite déesse ingénue. Ils menèrent grand tapage, crachèrent sur le monstre et lui lancèrent des rochers.

Voilà ce qu'inventèrent, pour expliquer les catastrophes redoutables, de pauvres nègres épouvantés, jadis. Les savants d'aujourd'hui expliquent plus scientifiquement, mais ne conjurent ni ne prévoient plus sûrement...

CHRONIQUE AGRICOLE

Le Topinambour — Sa culture — Son emploi pour la fabrication de l'alcool.

Nous croyons être utiles à nos lecteurs agricoles, en leur signalant une interessante brochure, de M. Frédéric CHARAVEL, sur ce précieux tubercule.

Nous en donnons ci dessous la préface

La situation malheureuse de l'agriculture en général et particulièrement de celle de la région Sud-Ouest de la France, impose le devoir de rechercher les cultures qui pourraient permettre aux agriculteurs d'utiliser leurs terres avec profit.

En présence des difficultés que rencontrent tous les ans les propriétaires ou les fermiers de biens ruraux à équilibrer leurs dépenses et leurs recettes la publication de l'étude suivante sur le topinambour pourra peut-être engager quelques-uns de nos lecteurs á entreprendre une culture dont les résultats certains ne peuvent qu'apporter un changement heureux dans leur exploitation agricole.

Tout le monde se souvient de la révolution économique que produisit dans les départements du Nord de la France, l'introduction de la culture

---

19

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

ENFIN SEULE

Deuxième partie

LA JEUNESSE DE MISS AGATHE

VII

Trois années se passèrent de la sorte après la naissance d'Adolphine. n'amenant d'autre changement dans l'existence de nos quatre personnages qu'une décadencé plus prompte qu'il n'était naturel dans les forces du père, et d'autre part un èpanouissement remarquable des qualités natives d'Agathe.

Dés que celle-ci eut cinq ans, le père se fit son maitre d'école. Elle était — l'âge, avait tenu ses promesses — d'intelligence prompte et vive, d'humeur égales d'esprit docile et de cœur simple et énergique. Le professeur avait des méthodes spéciale grâce auxquelles on apprenait, en se jouant, disons même en jouant, littérallement. S il était d'humeur sombre, il était au fond de grand cœur, et sevait se faire doux et accessible à la gamine préférée (malgré quelle fut l'ainée malgré la tendresse inquiète et peu apitoyée que l'on témoignait à la cadette).

Les progrès de la petite Agathe furent rapides, au point même d'émerveiller le père et la mère, et même les amis, tels que son parrain et sa marraine. Elle avait sept ans seulement qu'elle eut pu affronter mieux que beaucoup de nos élèves des écoles primaires les épreuves fondamantales du fameux certificat d'études. Nous disons « fondamentales » puisqu'en bonne logique, ledit certificat d'ètudes primaires ne devrait comporter que la lecture, l'écriture et les règles usuelles de l'arithématique.

Le malheur allait fondre sur le ménage Le pauvre père tut enlevé en quelques jours par une maladie du cerveau ; il n'avait que cinquante-six ans.

La « puritaine » le pleura avec la dignité un peu sauvage qui lui été habituelle. La petite Agathe se montra, dans cette triste passe, audessus de son âge par le fait naturel de sa douleur et par l'oubli de soi-même pour épargner à sa mére tout ce qu'élle put, dans un âge si tendre, lui éviter de tracas et de soucis. Inutile de dire que sur Adolphine, d'esprit endormi, âgée de trois ans, qui relevait à peine d'une grave maladie de l'enfance, l'èvénement terrible ne fit pas une sensation profonde.

A la sortie du cimetiére, où la notable partie de la population de Richmond avait tenu à conduire à sa dernière demeure « l'honnête homme tout de même » que chacun n'avait pu s'empêcher d'estimer, les commérages marchaient comme il advient dans ces circonstances.

Vont-elles rester a Richmond ? — Continueront-elles le commerce ? — Une femme, toute seule, avec deux enfants au bas âge, elles ne pourront pas. — On dit que c'est déjà une petite femme qu'Agathe. Oui, mais septs ans. — La mère a tout l'air d'une femme forte. — N'empêche que ce n'est pas très pratique. La vente des instruments passe encore, mais elle ne va pourtant pas raccommoder les montres. — Et la toute petite qui est toujours malade. Elle ne peut pas pourtant se multiplier comme cela, à la boutique, au ménage, au lit de la petite.

— Eh bien, et leur Irlandaise, leur « muette du sérail » — Bien joli mot mais vous voulez. Mais l'Irlandaise, qu'est-ce qu'elle fera de la fausse monaie à la place de son mari ? —Oh! peut-on dire, vous en êtes encor là.

Louis des Iles.

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la *Correspondance de la Presse Départementale*

© VILLE DE SISTERON

de la betterave : la production du sucre et de l'alcool créant l'industrie dans la ferme et rendant à l'agriculture, sous forme de pulpes, tous les éléments azotés et minéraux de la récolte, chacun sait a quel degré de prosperité sont parvenus les pays producteurs de cette racine alimentaire et saccharifère ; pareille transformation peut être obtenue partout et principalement dans le midi de la France et dans les sables de la région Sud Ouest par la culture du topinambour.

Cette culture qui se plaît surtout dans les terrains légers, sablonneux, peut être introduite dans tous les sols même les plus ingrats avec la plus grande facilité. Les nombreuses applications alimentaires et industrielles du topinambour permettent d'en développer la production d'une manière presque illimitée. C'est une inépuisable source de richesse bien autrement grande encore que celle donnée par la betterave dont nous venons de rappeler le rôle important dans la régénération de la fortune agricole des départements du Nord de la France.

Depuis plus de quinze ans nous faisons des essais de culture de topinambour portant sur plusieurs hectares, aussi bien dans les terrains silico-argileux de l'Entre deux mers (Gironde). Dans le département des Landes, nous avons défriché des terrains à sous-sol alliouque, sur lesquels le pin lui-même avait de la peine à se développer ; nous avons partout obtenu des récoltes fort belles.

C'est avec la conviction la plus absolue, conviction reposant non seulement sur l'étude de cette culture et de ses emplois, mais aussi sur l'expérience que nous avons acquise, que nous ne craignons pas d'affirmer que le jour où cette culture s'étendra elle viendra sûrement donner la fortune à tous les agriculteurs actifs et intelligents qui l'auront entreprise, ce que la lecture de ce qui va suivre démontrera, nous l'espérons, surabondamment.

Nous sommes à la disposition de tous ceux qu'elle intéressera pour compléter, par nos réponses, par des exemples, la conviction qui s'imposera à eux.

FRÉDÉRIC CHARAVEL.

Ingénieur civil, Château de Goudichaud, par Saint-Germain-du-Puch (Gironde).

Souvenirs de deux mois à Gréoux-les-Bains

O charmante Cité ! permets que je raconte
Le délicieux séjour que j'ai fait près de toi ;
Ce récit, chers amis, n'est certes pas un conte,
Mais il est véridique et bien digne de foi.

Ayant ouï parler des effets salutaires
Des eaux de ce pays, aussi sain qu'idéal,
Je voulus en juger et laissant les affaires,
Je partis... plein d'espoir d'avoir raison du [mal.

Je ne fus pas trompé... ces eaux sont vraiment [bonnes,
Et dignes, en un mot, de leur juste renom,
Elles ouvrent la porte aux idées folichonnes,
Et font que répond oui... celui qui disait : non..

Mais en plus de l'effet de ces eaux bienfaisantes
L'on jouit d'un coup d'œil à nul autre pareil,
La verdure et les fleurs y sont si ravissantes,
Que l'azur est plus pur et paraît plus vermeil,

De plus, si l'on gravit quelque verte colline
D'où le regard s'étend sur les monts d'alentour
L'on admire à ses pieds des bosquets d'églan- [tine,
Qui rendent plus charmant cet aimable séjour.

Les Celtes connaissant cette admirable source
Y retrouvaient jadis une nouvelle ardeur.
Et des Templiers plus tard elle fut la ressource
Témoin leur château-fort, séjour du comman- [deur.

Du haut de ce château le voyageur contemple
La vallée où bondit le capricieux Verdon,
Et son regard charmé découvre plus d'un [temple
Dont il entend tinter le sonore bourdon.

Il voit aussi Laval aux superbes ombrages,
Ainsi que son château peuplé de souvenirs,
De ravissants oiseaux il entend les ramages,
Et jouit, en un mot de multiples plaisirs,

Aussi, quand du départ arrive trop tôt l'heure,
Qu'il faut enfin quitter ce ravissant séjour,
L'on te dit, O Gréoux... mon cœur ici demeure
Fasse le Ciel clément... que je revienne un [jour !..

L. CHRESTIAN.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté. — Egalité. — Fraternité

Ville de Sisteron

COMICE AGRICOLE

PROGRAMME

du Concours et de l'Exposition du 13 Septembre 1902

Samedi 13

Tenue de l'important Marché

A 10 heures du matin

Cours de l'Hospice

Ouverture de l'Exposition

A 2 heures du soir

Visite des animaux et des produits

par les différents Jurys

A 5 heures du soir, dans une des salles de la Mairie

Distribution des Récompenses

Tableau des Prix à Distribuer

Section I. — Animaux

Chevaux et Juments de travail : 1. prix : 20 fr. médaille ; 2e prix ; 10 fr. ; 3e prix, médaille.

Mulets et mules : 1e prix, 15 fr. médaille ; 2e prix, 8 fr. 3e prix, méd.

Bœufs adultes : 1e prix, 20 fr. méd. ; 2e prix, 10 fr ; 3e prix, 5 fr.

Brebis suitées : 1e prix, 10 fr. méd. ; 2e prix, 5 fr. : 3e prix, méd.

Agneaux : 1e prix, 15 fr. médaille ; 2e prix, 10 fr. ; 3e prix, médaille.

Chèvres : 1 prix, 5 fr. ; 2e méd.

Vaches laitières : 10 fr. 1 dipl. 2e prix, 2 fr. médaille.

Béliers : 1e prix, 10 fr. diplome ; 2e prix, 2 fr. médaille.

Moutons gras : 1e prix, 20 fr. dipl ; 2e prix, 10 fr. dipl ; 3e prix, 2 fr. médaille.

Brebis : 1e prix, 15 fr. dipl. ; 2e prix, 10 fr. dipl. ; 3e prix, 2 fr. méd.

Porcs gras : 1e prix, 10 fr. dipl. ; 2e prix, 5 fr. dipl ; 3e 2 fr. méd.

Truies suitées : 1e prix, 10 fr. dipl. ; 2e 5 fr. dipl. ; 3e 2 fr. méd.

Cochons de lait : 1e prix, 10 fr, dip. ; 2e prix, 5 fr. dipl. , 3e prix, médaille.

Animaux de Basse-cour : Poules, Pigeons Lapins, etc. : 1e prix, 3 fr. méd. ; 2e prix, méd. ; 3e prix, méd. 4e, 5e et 6e prix, diplômes.

Section 2e. — Produits agricoles

Blé de semence : 1e prix, 5 fr. dipl. 2e prix, dipl. ; 3e prix, dipl.

Blé ordinaire : 1e prix, 5 fr. dipl. ; 2e prix, méd. ; 3e prix, dip.

Autres céréales : 1e prix, 5 fr. dip. 2e prix, méd. , 3e prix, dipl.

Légumineuses : 1e prix, 5 fr. dipl, 2e prix, méd. ; 3e prix, dipl.

Section IIIe. — Produits horticoles

Pommes de terre : 1e prix, 10 fr. dipl. ; 2e prix, 5 fr. dipl. ; 3e méd.

Haricots : 1e prix, 5 fr. dip. , 3e prix, méd. ; 3e prix, dipl.

Autres fruits : 1e prix, 5 fr. dipl, ; 2e prix, 2 fr. dip. ; 3e prix, médaille ; 4e, 5e et 6e prix, médaille ; 7e et 8e prix, dipl.

Fruits secs : 1e prix, 2 fr. méd. 2e prix, méd. ; 3e prix, dipl.

Courges, Melons, etc. : 1e prix, 5 fr. dipl. ; 2e prix, méd. , 3e prix, dipl.

Raisins : 1e prix 5 fr. dipl. ; 2e prix, 2 fr. méd ; 3 prix, dipl.

Fleurs et Plantes : 1e prix, 5 fr. dipl. , 2e prix, 2 fr. méd ; 3e prix, médaille.

Divers : 1e prix, 2 fr. méd. ; 2e prix, méd. ; 3e prix, dipl.

Section 4.

Produits manufacturés : 1e prix, 10 fr. dipl. ; 2e prix, 5 fr. dipl. ; 3e prix, 2 fr. dipl. ; 4e prix, méd. ; 5e prix, méd.

Section 5.

Apiculture : 1e prix, 20 fr. dipl. ; 2e prix, 10 fr. méd. ; 3e prix, méd.

Section 6.

1° Machines Agricoles, contruites dans la région du Comice : 1e prix, 10 fr. méd. ; 2 prix, 5 fr. méd. ; 3e prix, 2 fr. méd. ; 7 autres prix, médailles.

2 Non construites dans la région du Comice : 6 prix, médailles et diplômes.

Les médailles seront accompagnées d'une mention honorable.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

1° Ne sont admis à ce concours que les animaux ou produits appartenant à des agriculteurs, propriétaires, fermiers et métayers de l'arrondissement de Sisteron et des cantons limitrophes. Ces derniers doivent être membres de l'association. L'exposition est ouverte à tous les produits de n'importe quelle provenance.

2° Il n'est pas nécessaire de faire de demande préalable. Les exposants n'ont qu'à amener leurs bestiaux ou apporter leurs produits le samedi jusqu'à 10 heures du matin. Les bestiaux, produits et machines pourront être retirés après la distribution des prix.

3° Des étagères, des claies et des piquets avec cordes seront placés par les soins du Comice sur le cours de l'hôpital. Les exposants devront se charger eux-mêmes de l'organisation de leur exposition sur l'emplacement qui leur sera indiqué par la commission.

4° Il sera affecté à chaque lot d'animaux, produits ou machines dès son arrivée un numéro qui devra être placé de façon apparente et qui servira de désignation pour classer les lots.

5° Chaque exposant prendra soin de ses animaux ou produits, la Commission du Comice n'en acceptant la responsabilité dans aucun cas.

6° L'organisation, la direction et la surveillance du Concours appartiennent exclusivement au Président du Comice, aux membres du bureau et aux membres du Comice délégués par le président.

7° Neuf jurys différents seront chargés de décerner les récompenses. Ils se composeront de propriétaires et de négociants en bestiaux pris dans l'arrondissement.

8° Les jurys auront toujours la liberté de réduire ou de ne pas distribuer les prix en cas d'insuffisance des animaux ou produits exposés. Les sommes non distribuées seront acquises à la société.

9 Les Jurys ugent souverainement et sans appel.

10° Les lauréats devront se présenter en personne pour toucher leurs primes. Aucune réclamation de prix ou médailles ne sera admise après le 31 décembre 1902.

Fait à Sisteron, le 25 août 1902.

Les Vice Présidents : U. FERRAND ; F. FIGUIERE

Le Président : Félix THÉLÈNE, maire de Sisteron.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

SISTERON

Comice agricole. — *Programme des opérations du Jury.* — Samedi à 1 heure et demi à la mairie. Nomination du président du Jury. *A 2 heures* Visite des produits exposés.

A 4 heures à la Mairie, réunion des jurés à l'effet de dresser le Palmarès.

A 5 heures et demi à la Mairie, proclamation des lauréats.

Éclat de mine. — Un regrettable accident s'est produit mercredi matin au quartier des Combes. Quelques ouvriers, parmi lesquels le nommé Turcan des Bons-Enfants creusaient un puits. Celui-ci après avoir préparé sa mine et allumé la mèche eut la malencontreuse idée de jeter au hasard l'allumette qui lui avait servi ; malheureusement elle tomba sur la poudre qui était de reste, provoquant une conflagration qui renversa l'échaffaudage de l'orifice et fit retomber Turcan dans le puits au moment ou la mèche étant brulée la mine faisait explosion

Deux personnes furent blessées plus ou moins grièvement. Les blessures de Turcan sont très sérieuses et mettent ses jours en danger.

Le Sous-Préfet. — Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Ducaut quitte l'arrondissement de Sisteron pour celui de Saint-Girons, dans l'Ariège. Ce départ n'aura rien de sensationnel et les regrets qui suivront notre ex-sous-préfet dans sa nouvelle résidence ne lui feront payer aucun excédent de bagage ; le pactole en effet, ne coulait pas précisément sous le règne de cet aimable Gascon.

Avis. — Le maire de Sisteron fait connaître que l'adjudication des droits d'octroi pour les années 1903, 1904 et 1905 aura lieu le 23 décembre 1902 à trois heures du soir dans une des Salles de la Mairie.

Une affiche ultérieure donnera les conditions de l'adjudication.

Avis. — **Madame NER**, ayant acheté le *Grand Hôtel Vassail* et pris la direction de cette ancienne maison si avantageusement connue, céderait son bazar des **Galeries Parisiennes.**

Pour traiter, s'adresser aux Galeries Parisiennes ou à l'hôtel Vassail.

M. Rulland prévient MM. les cafetiers qu'il est l'entrepositaire de la **brasserie de la Méditerannée VELTEN.**

Cours public de Sténographie. — Nous apprenons que notre sympathique et dévoué concitoyen Léonce Maurel, étudiant en pharmacie, professeur de l'Institut Sténographique de France, se propose de professer un cours public de Sténographie à Sisteron. Nous engageons vivement les personnes qui seraient désireuses de connaître cette science dont, l'utilité pratique est incontestable, à assiter aux conférences que donnera l'éminent professeur et dont la première aura lieu le lundi 15 Septembre à huit heures et demie du soir dans la salle des mariages de la Mairie.

ÉTAT-CIVIL

du 31 Août au 6 Septembre

NAISSANCES

NÉANT

MARIAGES

Entre M. Amoureux Marcel, Félicien fermier, avec Mlle Marie, Rose, Josephine Courbon ; Entre M. Coudoulet Joseph, Désiré, propriétaire, avec Mlle Moullet, Louise, Virginie ; Entre M. Jouine, Joseph Firmin, François, avec dame Myessonier, Eugénie, Marie Vve Tourrès, Louis, Hyréné,

DÉCÈS

Chaussand, Louise, Emilie, Honorine 2 ans ; Arnaud, Josephine Emilie 66 ans

SAVON DU CONGO Hors Concours 1900 produits hygiéniques

© VILLE DE SISTERON

Études de Mes Gaston BEINET
et Charles BONTOUX
Avocats-avoués, à Sisteron
Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE

PAR LICITATION

D'Immeubles sis à Salignac et Sourribes

Il sera procédé le VENDREDI DIX OCTOBRE mil neuf cent deux à deux heures du soir à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, par devant M. Girard juge du siège à ce commis, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-aprés désignés situés sur le terriroire de la commune de Salignac et Sourribes, canton de Volonne, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

Immeubles sis à Salignac

PREMIER LOT

TERRE labourable avec batiment aire et pré, au quartier de la Pause, sous les numéros 648, 872, 875, 876, 344, 357, 880, 881, 882, 883, d'une contenance de 1 hectare 40 ares 67 centiares et sous le numéro 869 un labour contenant 16 ares, 32 centiares confrontant Gentil Heyriès, chemin du moulin, Lambert, et le deuxième lot et terre labourable, quartier de la Condamine sous le numéro 811 d'une contenance de 4 ares 64 centiares, confrontant chemin du moulin, Richaud Joseph, et partie restante.

Mise à prix : Quatre cents francs
ci . . . . . 400 fr

DEUXIEME LOT

LABOUR et VAGUE au quartier de Jean Blanc, de la Pause et du Village, avec aire, bâtiment, labour et pré sous les numéros 843, 885, 842 877, 878, 879, 885, 899, 879, 884, 331, 861, 862, 863, 864, 868, 870, 874, contenant 4 hectares, 10 ares, 49 centiares confrontant du nord Heyriés, du couchant Lambert, et partie restante du midi Delaye et Richaud Henri, du levant André, chemin du moulin et Masse Calixte.

Mise à prix : Cinq cents francs
ci . . . . . 500 fr.

TROISIEME LOT

TERRE labourable et vague, quartier de la Riaille, numéros 586, 587 de la section B du plan d'une contenance de 25 ares, 53 centiares, confrontant du nord Boivin, du couchant le même du midi Baille, du levant vallon.

Mise à prix : Cinq francs
ci . . . . . 5 fr.

Après la vente en détail des trois lots qui précèdent, ces trois lots seront exposés en vente en bloc sur la mise à prix formée par la réunion des adjudications partielles.

QUATRIEME LOT

TERRE labourable et vague quartier du Fonds, numéros 649 et 650 du plan d'une contenance d'environ 36 ares, 80 centiares, confrontant du nord Estublier, du couchant le même du midi Faudon, du levant rase.

Mise à prix : Cinq francs
ci . . . . . 5 fr.

CINQUIEME LOT

TERRE labourable et vague quartier de Ripert, numéros 1165 et 1166 du plan, d'une contenance de 6 ares, 54 centiares, confrontant du nord Esclangon, du midi et du couchant Maurel, du levant canal du moulin et Delaye.

Mise à prix : Cinq francs
ci . . . . . 5 fr.

SIXIEME LOT

TERRE labourable quartier de la Condamine n° 829, 828, 859, 811, 832 du plan, confrontant du nord chemin de Volonne, du couchant chemin du moulin, du midi Richaud Joseph, du levant André, Heyriès et Bayle.

Mise à prix : Cent francs
ci . . . . . 100 fr.

SEPTIEME LOT

TERRE labourable, quartier du Lauron n° 73 du plan contenant 11 ares 2 centiares confrontant du nord Pelotier, du couchant le Rieu, du midi Delaye, du levant Pascal.

Mise à prix : Vingt francs
ci . . . . . 20 fr.

HUITIÈME LOT

TERRE labourable au quartier de la Condamine N° 786 contenant 33 ares 90 centiares confrontant du nord chemin, du couchant Richaud, Henri, du midi Chazal, du levant Richaud Henri.

Mise à prix : Cent francs.
ci . . . . . 100 fr.

NEUVIEME LOT

TERRE labourable, quartier de la Pause n° 857 d'une contenance de 32 ares 90 centiares, confrontant du nord André, du couchant Richaud, du midi chemin, du levant Ravel.

Mise à prix : Vingt-cinq francs,
ci . . . . . 25 fr.

DIXIEME LOT

PRÉ et vague, au quartier du Lauron compris sous les n° 807, 808 du plan, d'nne contenance de 9 ares 58 centiares confrontant du nord Brémond, du couchant le même, du midi le Rieu, du levant Masse Caliste.

Mise à prix : Vingt-cinq francs,
ci . . . . . 25 fr.

ONZIÈME LOT

BLACHE et bruyère au quartier de Ponchonnière n° 310 d'une contenance de 39 ares 84 centiares confrontant du nord Briançon, du couchant Latil, du midi bois communal, du levant bois communal.

Mise à prix : Cinq francs,
ci . . . . . 5 fr.

DOUZIEME LOT

TERRE labourable au quartier de la Combe du Jas de Barras sous le numéro 923 du plan d'une contenance de 14 ares, 34 centiares confrontant du nord le communal, du couchant Masse Calixte, du midi le même, du levant vallon.

Mise à prix : Cinq francs,
ci . . . . . 5 fr.

TREIZIEME LOT

TERRE labourable et bois au quartier du plan Sétouiran sous les n 274 et 275 d'une contenance de 35 ares 80 centiares confrontant du nord Dubal Paul et Chazal, du couchant bois communal, du midi Féraud Joseph, du levant hazal,

Mise à prix : Vingt cinq francs,
ci . . . . . 25 fr.

QUATORZIEME LOT

TERRE labourable au quartier du Lauron sous le n° 70 du plan d'une contenanee de 14 ares 67 centiares confrontant du nord Guieu Célestin, du couchant le Rieu, du midi Richaud Henri, du levant bois communal.

Mise à prix : Vingt cinq francs,
ci . . . . . 25 fr.

QUINZIEME LOT

TERRE labourable et vague au quartier du Jas de la Rochette sous les n° 566, 567, 568 d'une contenance de 24 ares 38 centiares confrontant du nord Meiffren Joseph, du couchant Esclangon, du midi le même, du levant chemin.

Mise à prix : Cinq francs,
ci . . . . . 5 fr.

SEIZIEME LOT

TERRE labourable au quartier du Crouès n° 73 du plan d'une contenance de 9 ares 42 centiares confrontant du nord Pascal Célestin, du couchant Nevière Joseph, du midi le Rieu, du levant Nury.

Mise à prix : Vingt francs,
ci . . . . . 20 fr.

DIX-SEPTIEME LOT

LABOUR au quartier des Gours et vague sous le n° 812, 813 du plan, d'une contenance de 14 ares 66 centiares.

Mise à prix : Vingt francs,
ci . . . . . 20 fr.

DIX-HUITIEME LOT

LABOUR au quartier des Fonds d'une contenance de 10 ares 16 centiares compris sous les n° 644 et 645 du plan confrontant du nord Faudon, du couchant communal, du midi Pascal Célestin, du levant rase ou chemin.

Mise à prix : Cinq francs.
ci . . . . . 5 fr.

Immeuble sis à Sourribes

DIX-NEUVIEME LOT

BLACHE et vague au quartier de la Condamine sous les n° 641, 642 d'une contenance de 91 ares 16 centiares confrontant du nord Pellegrin, du couchant communal de Salignac, du midi Robert, du levant Corriol.

Mise à prix : Cinq francs,
ci . . . . . 5 fr.

Ces immeubles dépendent de la succession de 1° M. Jean, Alexis BREMOND et 2° de Mme Léonie Marie RAVEL, épouse BREMOND Jean en leur vivant propriétaires domiciliés et demeurant à Salignac.

La vente en a été ordonné par jugement du Tribunal civil de 1ère instance de Sisteron le Cinq Août mil neuf deux enregistré.

A la requête de M. Philogène BREMOND, propriétaire domicilié et demeurant à Salignac ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

CONTRE

La demoiselle Marcelline, Léonie BREMOND sans profession domiciliée et demeurant à Salignac ayant Me Charles BONTOUX, et encore contre M. Joseph COLLOMBON, propriétaire domicilié et demeurant à Entrepierres hameau de Mézien, pris en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Léon BREMOND ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

Elle aura lieu en présence de M. Aimé RICHAUD propriétaire à Salignac pris en sa qualité de subrogé-tuteur adhoc du mineur Léon BREMOND régulièrement sommé.

Aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de 1ère instance de Sisteron.

Sisteron le 13 Septembre 1902.

Les avoués poursuivant
G. BEINET & C. BONTOUX.

Dûment Enregistré.

ETUDE
de Me Gaston BEINET, avocat-avoué
à Sisteron (B.-A.)

EXTRAIT

d'une demande en séparation de biens

Par exploit de Chauvin, huissier, du 13 Septembre 1902 enregistré, la dame Marie Simon épouse de Victor PARET, demeurant à Valernes, a formé contre son mari sa demande en séparation de biens, et Me BEINEt avoué à Sisteron a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Sisteron le 13 Septembre 1902.

G. BEINET.

BULLETIN FINANCIER

Notre marché est en bonnes, on peut même dire excellentes dispositions. Les tassements découlant des réalisations interviennent toujours pour modérer la marche en avant. Quoi qu'en dise les enragés d'optimisme, il reste sur plus d'un point, notamment sur nos rentes, aprés leur rapide envolée d'il y a quinze jours, quelques traces de circonspection. Mais l'ensemble de la cote est incontestablement en progrès.

Le Perpétuel est à 101.45 et le 3 1/2 à 101.90.

Nos établissements de crédit enregistrent des plus-values de quelque importance. La Société Générale conserve sans difficulté ses cours nouvellement acquis de 518 au comptant et 620 à terme.

Suez, aprés avoir reconquis 3955, est revenu à 3895 Les actions de nos Chemins consolident les progrès faits ces derniers jours. L'obligation 2 1/2 de l'Ouest s'est élevée, soutenue par des demandes nombreuse et suivies à 426.

L'Italien est à 102 95. L'Extérieure, poursuit sa brillante marche en avant et est à 85,45.

Mines d'or meilleures. Sud-Afrika 124.

Névralgies ! — St-Célerin (Sarthe) le 8 septembre 1901. Depuis longtemps je souffrais de violentes Névralgies ; vos Pilules Suisses ont fait très bon effet sur moi. BUISNEAU (Sig-lég).

REPRÉSANTANTS On demande dans toutes les localités des personnes sérieuses pour placer huiles d'olives et savons. Appointements 120 fr. par mois ou remises très élevées. Ecrire à Théophile Berthon, fabricant, à Salon (B-d-R

La Grande Marque Française des Desserts Fins.

BISCUITS PERNOT

DIJON, PARIS, LYON, L'ISLE-s/-Sorgue, GENÈVE. *(4 Usines)*

GRANDS SUCCÈS.

Suprême Pernot
le meilleur des desserts fins.

AMANDINE de PROVENCE
DESSERT EXQUIS

SORBET
GAUFRETTE FONDANTE ACIDULÉE

PETIT BEURRE GAMIN
Le plus fin des petit-beurres.

FLEUR DES NEIGES
Gaufrette Fondante double Vanille.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du PAPIER d'ARMENIE
Le meilleur Désinfectant connu.

L'emploi du PAPIER D'ARMENIE au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.
EN VENTE PARTOUT
GROS : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Echantillons gratis.*

LESSIVE - PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

HATEZ-VOUS ! Derniers billets de la
LOTERIE DE GAP pour la Construction D'UN MUSÉE
40 000 fr. de lots tous en argent
Tirage irrévocable : du 28 Décembre 1902
1 FRANC le billet joind. envel. portant adr. pr le retour affran. à 0.15 par 4 billets. — On trouve des billets chez les principaux débitants de tabacs, libraires, etc., et à L'AGENCE FOURNIER, LYON.

Le Gérant Aug. TURIN.

Sisteron. — Imprimerie A. TURIN

© VILLE DE SISTERON

A la Belle Jardinière

FIN DE SAISON

Grands Rabais sur tous les Articles d'Eté

CHEMISETTES, OMBRELLES, TABLIERS FAITS

TOUS LES ARTICLES DE BLANC, ETC

Un LOT de VESTONS Alpagas et Coutils — Un LOT de COSTUMES Coutils et Draps, etc

pour Hommes et Enfants

Vendus à moitié prix de leur valeur

A SOLDER UN LOT DE RIDEAUX FICELLE

AU PRIX DE FABRIQUE

6, Rue Droite — SISTERON

Approuvé par la SOCIÉTÉ de MÉDECINE de FRANCE.

CHEVEUX GRIS-CHUTE des CHEVEUX

SUCCÈS GARANTI SEUL INOFFENSIF

2f50 GRAND FLACON — 3f50 TRES GRAND FLACON

LE **SUBLIMIOR**

Seul *Régénérateur anglais* ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.

IL ARRÊTE LA CHUTE DES CHEVEUX et GUERIT LES PELLICULES

Le **NIGER** de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par *une seule application tous les 15 jours.* — LE NIGER, 4 fr. 50. — Inoffensif.

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS.

Entrepôt Général à PARIS : **HARRIS**, 13, Rue de Trévise.

LIQUIDATION

RÉELLE ET TOTALE -- TOUT VENDU A PERTE

RAYON DE MESURES

COMPLETS	valeur 50 fr.	aujourd'hui	sur mesures	à	39 fr.
—	— 65 fr.	—	—	à	48 fr.
—	— 75 fr.	—	—	à	58 fr.

RAYON DE CONFECTIONS

TOUT pour RIEN ; Jugez-en : Un lot de PANTALONS à 19 sous. — VESTONS tussor, valeur 4 fr. vendus 49 sous. — CHEMISES de 3 fr. pour 39 sous. — COMPLETS draps 12 fr. — PARDESSUS 12 fr. — COMPLETS coutil, les plus beaux 8 fr. ordinaire 5 fr. et tout à l'avenant !

Rue Mercerie MAISON LATIL

LA PFAFF et la MÉRIDIONALE

Machines a Coudre perfectionnées

MAISON CHAURAND

Fondée en 1838. — **DIGNE** (*Basses-Alpes*)

30 MOIS DE CREDIT

Prix modérés — Escompte au comptant

UN MOIS A L'ESSAI — GARANTIES CINQ ANS SUR FACTURE

Maison de Confiance

Avant d'acheter une machine à coudre, demander le catalogue — Envoi franco

---

LE RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Mme S. A. ALLEN

rend aux cheveux blanchis ou décolorés la couleur, l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il renouvelle leur vie, leur force et leur croissance. Les pellicules disparaissent en peu de temps. C'est une préparation sans égale. Son parfum est riche et exquis. "UNE SEULE BOUTEILLE M'A SUFFI" c'est là l'exclamation de beaucoup de gens dont les cheveux gris ont repris leur couleur naturelle, et dont les parties chauves se sont recouvertes de cheveux, après en avoir fait usage d'une bouteille. Ce n'est pas une teinture. 92, Boulevard Sébastopol, Paris

SE TROUVE CHEZ LES COIFFEURS, PARFUMEURS, ET PHARMACIENS ANGLAIS.

MACHINES A COUDRE COUSANT SANS EMBU **PERFECTION** pour **FAMILLES** et **ATELIERS**

DAVIS

Catal. fco. Adresser Commandes **101, Rue QUINCAMPOIX, 101, PARIS.** Mon L. ANDRÉ & Cie

---

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les *Impressions Lithographiques*

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

ATELIER DE PEINTURE ET DECORATION

ASSORTIMENT de PAPIERS PEINTS

L. BORRELY, Peintre

Ancienne Maison SARTORI, rue Saunerie

Vitrerie, Encadrements, Peintures préparées de toutes nuances

Articles pour Maçons tel que pinceaux, colles et ocres etc... etc..

Papiers vitraux ---- Vernis pour les parquets

Grand choix de Couronnes Mortuaires en perles et en Métal à des prix très modérés

On envoie les échantillons de papiers peints à domicile

PRIME GRATUITE

Les Abonnés anciens et nouveaux du Journal

LA RENTE

reçoivent Gratuitement en prime

Un ouvrage contenant plus de 250.000 numéros de Titres sortis aux anciens Tirages, avec ou sans lots, et non remboursés.

Le RENTIER publie : Revue de la Bourse, du Marché en Banque, des Assurances. — Comptes rendus d'Assemblées. — Rapports des Cies. — Cours de toutes les Valeurs. — Cours de Bruxelles, Lyon, Marseille, Lille, etc. — Echelle des Revenus. — Dates des Sociétés. Avis de paiement des Coupons. — Convocations d'Assemblées. — Recettes du Suez, des Cies de Gaz, d'Electricité, des Omnibus, Voitures, Tramways, Chemins de fer, Cours des Changes, tous les tirages français et strangers. — Un An : 6 fr. — 5, Rue Drouot, PARIS

L'ART de GAGNER de l'ARGENT à la BOURSE

25 Ans de Succès. — Indispensable aux personnes qui désirent spéculer. a valu à l'auteur les félicitations des financiers les plus distingués. *Envoi gratis :* GAILLARD, 4, Rue de la Bourse, 4, Paris

---

CRÉDIT AGRICOLE

Engrais Chimiques Animalisés (tous dosages)

Machines Agricoles et industrielles de toute provenance

VENDUES A L'ESSAI ET GARANTIES

PIÈCES DE RECHANGES

S'ADRESSER A M. A. REYNIER

SISTERON GRANDE Ste ANNE

Et pour renseignement à M. Feraud. Ferblantier à Sisteron.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON